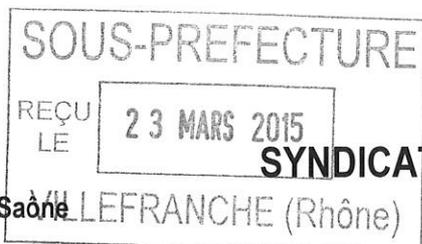


DEPARTEMENT  
du R H O N E



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
de Villefranche Sur Saône

**SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT  
SOLLIERES**

**OBJET :**

Redevance Assainissement Non Collectif

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° 2015-09

Nombre de membres

Séance du 18 mars 2015

En exercice : 14  
Présent : 12  
Votants : 13  
Pouvoir : 1

L'an deux mil quinze et le dix-huit à neuf heures, le Comité du S.I.A.P.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Pouilly-le Monial, sous la présidence de Mr Jean LAURENT, Président.

Présents : Mrs BERTRAND Alain – BETTANT Eric - BOURBON Bernard – CODIS Gille – DE CHALENDAR Yves – DURAND Brice – GASQUET Jean-Paul - GAUDILLIERE Patrick – LAURENT Jean - LIEVRE Maurice - – TRIPOZ René - VIVIER – MERLE Christian

Pouvoir M. LIEVRE Maurice à M. LIEVRE Gaëtan

VU la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ;

VU l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 modifié le 3 décembre 1996, et du 24 décembre 2003 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R2333-121, R2333-122, R2333-126, R2333-128 à R2333-132, institution, montant, recouvrement et affectation de la redevance d'assainissement non collectif ;

VU la délibération du SIAPS en date du 27 juin 2005 créant le SPANC;

VU la délibération du SIAPS en date du 27 juin 2006 instaurant la redevance et celle du 20 mars 2007 fixant les tarifs

Dans le cadre de sa mission de contrôle, le SPANC réalise les contrôles d'implantation/conception/bonne exécution des systèmes d'assainissement non collectif des installations neuves ou réhabilitées ; ainsi que le contrôle périodique de bon fonctionnement. Service à caractère industriel et commercial, comme le définit la loi, il donne lieu à redevance du propriétaire ou de l'utilisateur.

Le Comité Syndical, A l'unanimité décide d'actualiser les tarifs comme suit :

CONTROLE	UNITE
Contrôle de bon fonctionnement périodique déjà diagnostiqués (usagers / occupants)	88.00 €
Contrôle de conception / Implantation (sur dossier)	115.00 €
Contre Etude conception implantation	88.00 €
Contrôle de bonne Exécution des travaux	130.00 €
Contre Etude bonne exécution	115.00 €
Contrôle Diagnostique : installation jamais contrôlées ou dans le cadre d'une vente immobilière.	115.00 €
Analyse rejet	95.00 €
Absence	27.00 €

- ⇒ **FIXE** les tarifs de contrôle applicable pour toutes les demandes déposées à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015
- ⇒ **PRECISE** que ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.
- ⇒ **DIT** que les tarifs seront facturés par un titre de perception après réalisation des contrôles effectués
- ⇒ **DIT** que les recettes induites seront inscrites au chapitre 70 du budget annexe.
- ⇒ **PRECISE** que les tarifs pourront être révisés chaque année pour l'exercice suivant en fonction de la valeur des indices connus au 1<sup>er</sup> janvier.

Ainsi fait et délibéré les Jour, mois et An sus indiqués.  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Jean LAURENT

